



## **Assemblée communale no 4 de la commune de Bas-Intyamou**

**du 28 novembre 2017 de 20.00 h. à 21.45 h.  
à la salle communale, ancienne école de Villars-sous-Mont**

---

**Présidence :** Monsieur Claudio Derada, Syndic

**Convocations :** Feuille officielle du canton de Fribourg  
no 46 du 17 novembre 2017  
Affichage aux piliers publics  
Chroniques de Bas-Intyamou no 94  
Convocation à tous les ménages

**Electeurs inscrits :** **991**

**Citoyens présents :** **41 citoyens actifs à l'ouverture de la séance, puis 42  
citoyens actifs ensuite**

**Scrutateurs :** M. Marius Caille et M. Auguste Both

**Preneur du PV:** Mme Erika Dupont Secrétaire communale

---

M. le Syndic ouvre cette 4ème assemblée de législature ; il précise que Mmes Erika Dupont et Carole Pasquier respectivement Secrétaire et Caissière n'ont pas le droit de vote dans la commune. Il présente également MM. Marc Beaud et Raphaël Merino, commandants des CSP Bas et Haut-Intyamou, qui sont présents en qualité d'auditeurs.

Il encourage à bien lever le bulletin lors du vote à mains levées et il demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; les scrutateurs communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de votants, lequel correspond aux personnes présentes.

Il rappelle que si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret, il doit le demander et la demande doit être approuvée par le cinquième des citoyens actifs présents, selon l'art. 18 al. 2 de la Loi sur les communes.

Il demande aussi aux intervenants d'annoncer leur nom et prénom.

M. le Syndic donne ensuite lecture du tractanda de l'assemblée, lequel a été publié dans la convocation à tous les ménages.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 mai 2017(il ne sera pas lu)
2. Budgets 2018 (ils ne seront pas lus)
  - 2.1 de fonctionnement
  - 2.2 des investissements :
    - 2.2.1 Service du feu régional – acquisition d'un camion tonne-pompe
    - 2.2.2 Service du feu régional – acquisition bus de transport des sapeurs-pompiers
    - 2.2.3 Réfection de la jonction Route cantonale – Chemin des Loyettes – Villars-sous-Mont
    - 2.2.4 Revêtement bitumineux du sentier piétonnier Villars-sous-Mont
    - 2.2.5 Acquisition d'une brosse pour l'entretien des routes et places
    - 2.2.6 Aménagement de la déchetterie d'Enney
    - 2.2.7 Réfection de la passerelle de la Routse Estavannens
    - 2.2.8 Rénovation de chalets d'alpage
  - 2.3 Rapport de la Commission financière
  - 2.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements
3. Présentation de la planification financière 2018– 2022
4. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale pouvaient être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes).Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site [www.bas-intyamon.ch](http://www.bas-intyamon.ch)

## 1. Lecture du procès-verbal no 3 de l'assemblée du 9 mai 2017

Le procès-verbal susmentionné a été mis à disposition au secrétariat communal et publié sur le site internet. Il n'en est pas donné lecture.

Personne ne souhaitant s'exprimer sur ce procès-verbal, **M. le Syndic** pose alors la question suivante :

« Celles et ceux qui acceptent l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 9 mai 2017 sont priées de le faire en levant leur bulletin. »

Résultat : 41 oui 0 non 0 abstention

## 2. Budget 2018

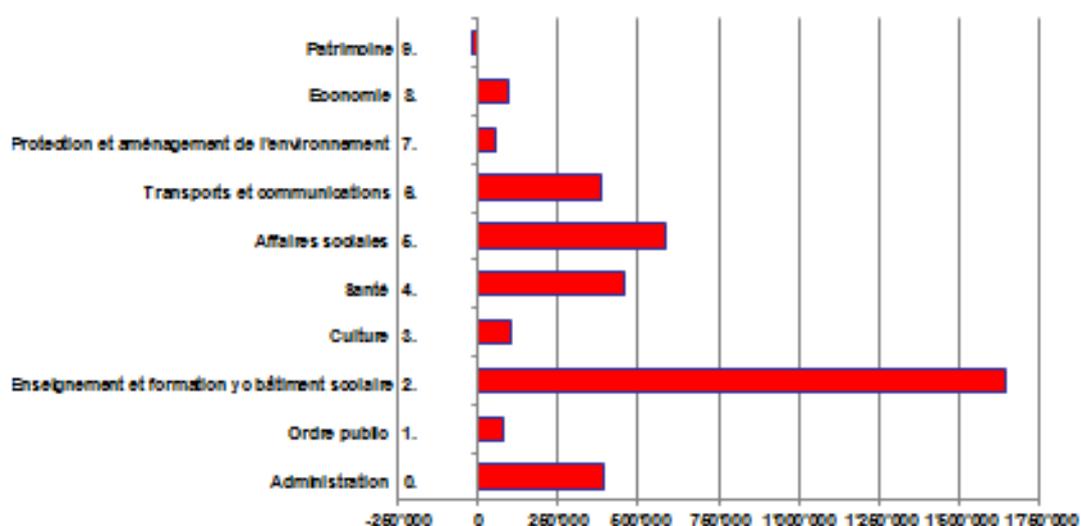
### 2.2.1 Budget de fonctionnement

Mme Carole Pasquier rappelle les totaux du budget de fonctionnement, soit

|                       |     |              |
|-----------------------|-----|--------------|
| Au total des charges  | CHF | 6'927'300.00 |
| Au total des recettes | CHF | 6'915'024.00 |
| Déficit               | CHF | 12'276.00    |

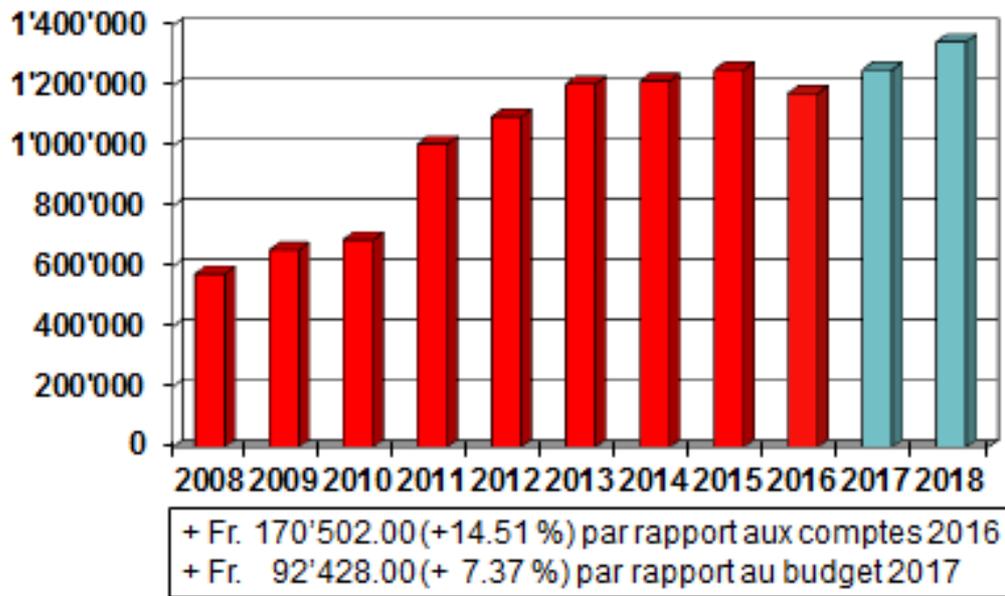
Elle détaille le fonctionnement du ménage communal par la projection de graphiques :

### Répartition des charges par dicastère après déduction des produits

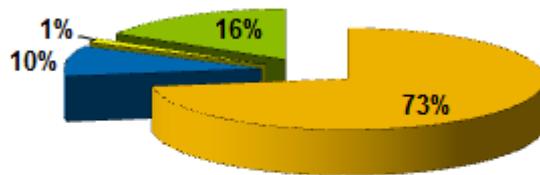


Mme Carole Pasquier indique que depuis 2018, les charges du bâtiment scolaire seront imputées dans le chapitre enseignement et formation.

**Enseignement et formation – charges liées**

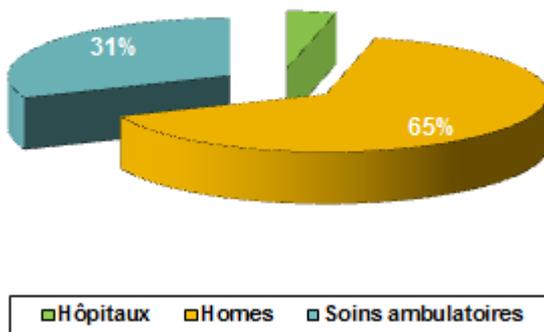
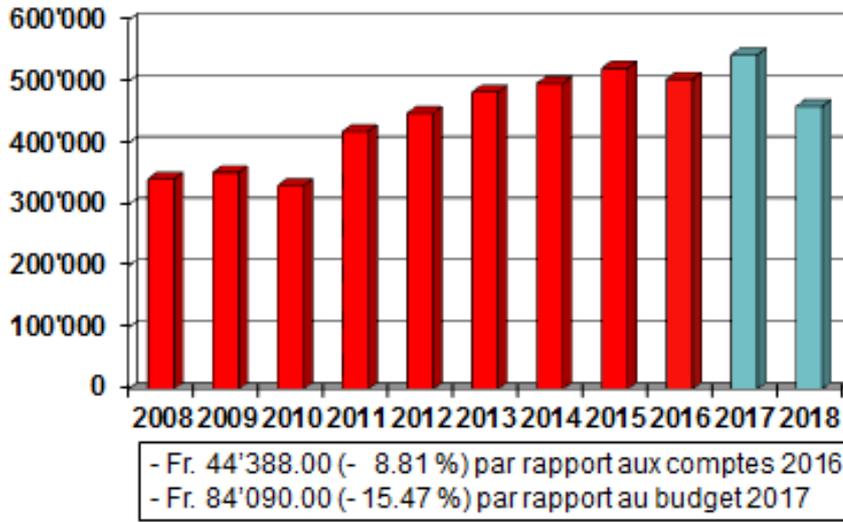


**Enseignement et formation**

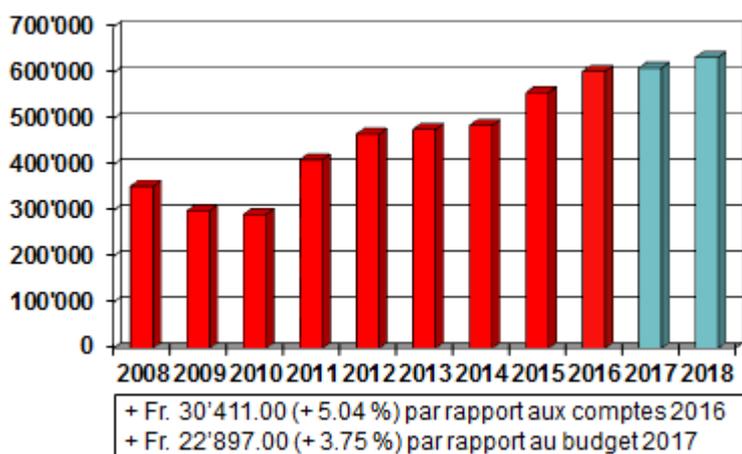


|                             |                       |
|-----------------------------|-----------------------|
| ■ Cycle obligatoire         | ■ Ecole enfantine     |
| ■ Formation professionnelle | ■ Ecoles spécialisées |

**Santé**



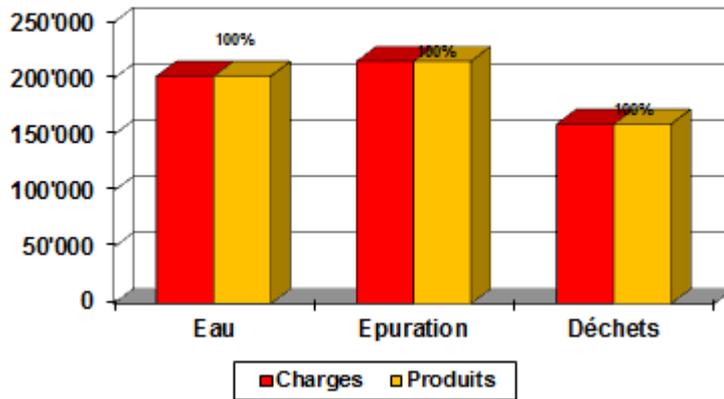
**Affaires sociales et tutelles**



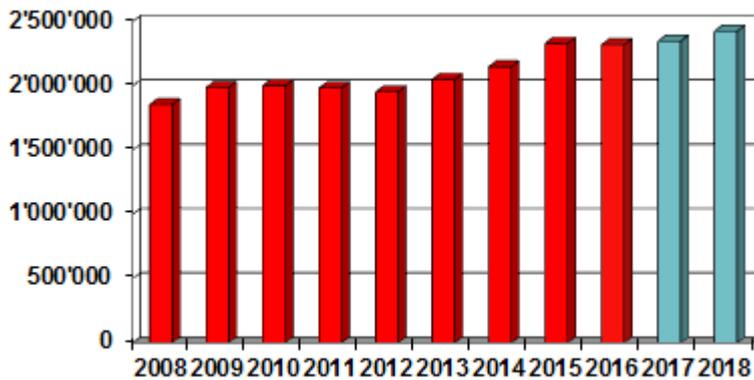
**Evolution des charges liées**

|                      | Budget 2018  | Augmentation par rapport au budget 2017 |             | Augmentation par rapport aux comptes 2016 |             |
|----------------------|--------------|---|-------------|---|-------------|
|                      |              | Montant                                 | Pourcentage | Montant                                   | Pourcentage |
| Cantoniales          | 1'495'388.00 | + 110'949.00                            | + 8.01 %    | + 193'717.95                              | + 14.88 %   |
| Régionales           | 1'218'076.00 | - 49'673.00                             | - 3.91 %    | - 163'841.31                              | - 11.86 %   |
| Autres contributions | 141'294.00   | + 577.00                                | + 0.41 %    | - 7'074.15                                | - 4.76 %    |
| <b>Totaux</b>        |              | <b>+ 61'853.00</b>                      |             | <b>+ 22'802.49</b>                        |             |

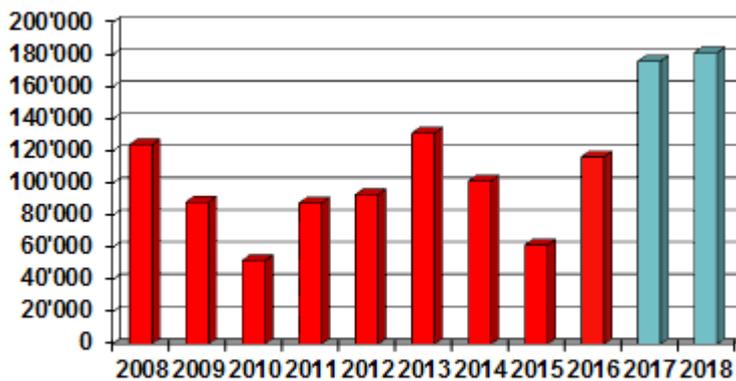
**Environnement**



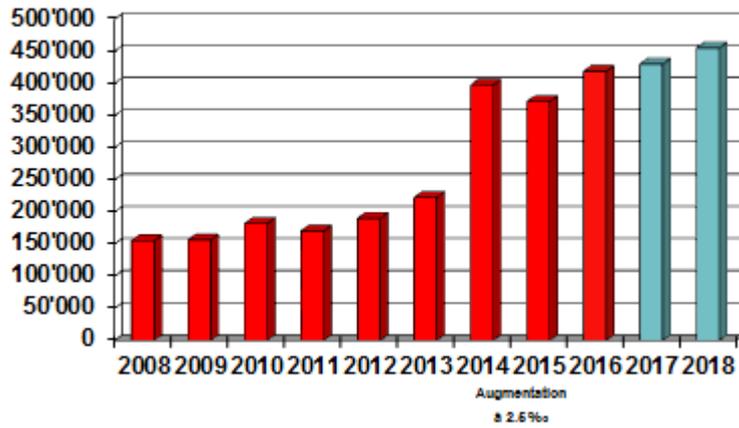
**Impôts ordinaires – personnes physiques**



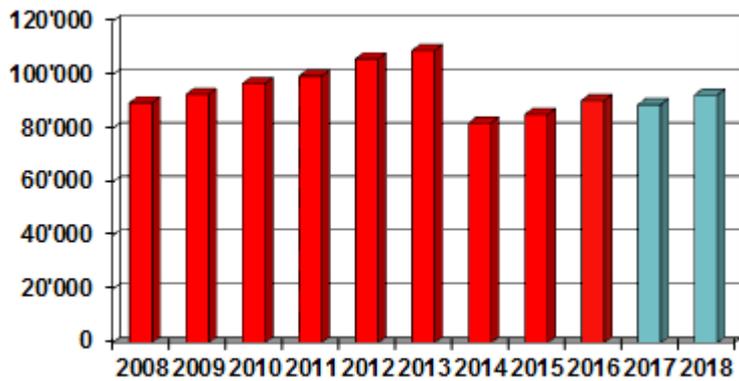
**Impôts ordinaires – personnes morales**



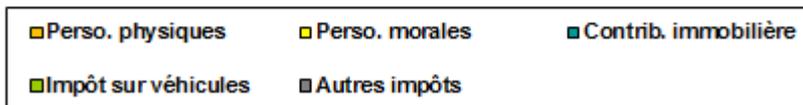
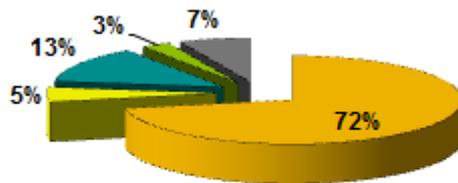
**Contribution immobilière**



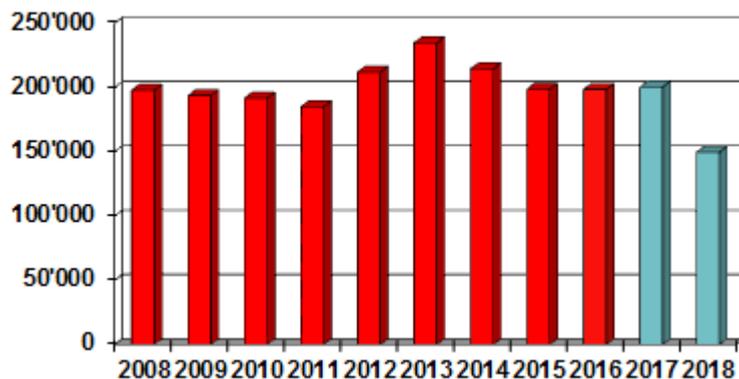
**Impôts sur les véhicules**



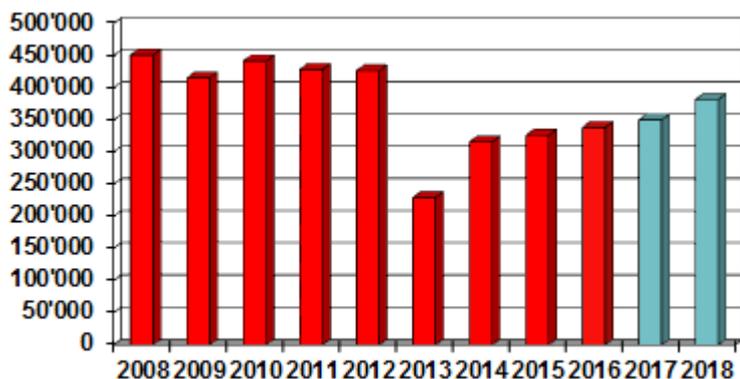
**Recettes fiscales**



### Intérêts des dettes



### Amortissements obligatoires



M. le Syndic remercie Mme Carole Pasquier pour ses explications et ouvre la discussion.

M. Laurent Caille demande si toutes les communes du district participent pour les 3 CO ?

Mme Carole Pasquier répond que oui, toutes les communes participent pour les 3 sites.

## 2.2 Budget des investissements

Mme Véronique Dey commente le budget des investissements ; elle détaille les montants qui sont reportés de 2017, sur l'année 2018. Pour le plus gros montant, il s'agit du report du crédit de l'Auberge. Pour les investissements 2018, c'est un montant de CHF 281'000.00 qui devra être financé par un emprunt bancaire.

Elle rappelle les dispositions légales de la loi sur les communes, soit que chaque investissement doit être voté séparément, en y indiquant le montant du crédit et les charges financières y relatives.

### **2.2.1 Acquisition d'un camion tonne-pompe pour le service du feu régional :**

M. Eric Barras donne des informations générales concernant cet investissement ; ces indications sont aussi valables pour le point suivant, soit l'acquisition d'un bus de transport pour les pompiers.

La PolFeu précise ceci :

#### *Art. 33 Organisation*

Chaque commune a l'obligation d'organiser, d'instruire et d'entretenir, à ses frais, un service de défense contre l'incendie.

Ce service doit pouvoir assurer, en tout temps, une intervention rapide et efficace en cas de sinistre.

#### *Art. 37 Equipement et matériel*

Les communes fournissent l'équipement des sapeurs-pompiers, le matériel, les engins et les locaux nécessaires.

Les communes de Bas-Intyamont et Grandvillard se sont regroupées en un corps de sapeurs-pompiers, le CSPi.

Les corps des sapeurs-pompiers de Bas-Intyamont et Haut-Intyamont collaborent pour la protection respiratoire.

Un camion tonne-pompe correspond au moyen nécessaire pour assurer un temps d'intervention correspondant aux standards actuels

Norme = intervention en 15 minutes

Les corps de sapeurs-pompiers doivent être organisés, instruits et équipés de manière à pouvoir assurer, en tout temps, une intervention rapide et efficace en cas de sinistre.

Ils doivent pouvoir assurer, en particulier, une première intervention sur le lieu du sinistre dans un délai de quinze minutes dès la réception de l'alarme, avec un minimum de huit sapeurs-pompiers, dont un officier et quatre porteurs d'appareil de protection respiratoire.

Actuellement le CSPi dispose d'un bus âgé (35 ans) qui ne durera plus bien longtemps.

Ce bus ne dispose pas de moyen d'extinction et ne permet pas de transporter tous les sapeurs. Les moyens d'extinctions sont tractés par des véhicules communaux non stationnés au local du feu.

Les moyens actuels ne sont donc plus adaptés aux exigences auxquelles doit répondre le CSPi.

## Données techniques du véhicule tonne-pompe :

- Achat commun CSPi et CSP Haut-Intyamou
- Véhicule basé au CSPi, soit à Grandvillard
- Véhicule standard pour le canton de Fribourg
- Achat via marché public ECAB (10.2016)
- Modèle Vogt MAN TGM 4x4 cabine double
- Camion châssis 15 tonnes (permis C1 – 7.5 to)
- Chauffeur, copilote et 4 sapeurs en cabine arrière
- Réservoirs 2400 litres d'eau et 100 litres de mousse
- Système eau/mousse CAFS, pompes
- Eclairage, tuyaux, accessoires

## Données économiques de l'acquisition :

|   |     |            |
|---|-----|------------|
| Investissement total pour ce camion               | CHF | 500'000.00 |
| Subventions ECAB 40 %                             | CHF | 200'000.00 |
| Part de la commune de Bas-Intyamou                |     | 36.01 %    |
| Selon la population légale au 31.12.2016          |     |            |
| Frais de fonctionnement annuels totaux            | CHF | 6'760.00   |
| Frais de fonctionnement annuels pour Bas-Intyamou | CHF | 2'434.00   |

But de la dépense : équiper les corps des sapeurs-pompiers d'un véhicule d'intervention – participation pour la commune de Bas-Intyamou

|                                  |     |            |
|----------------------------------|-----|------------|
| Montant à charge de Bas-Intyamou | CHF | 180'038.00 |
| Subventions                      | CHF | 72'015.00  |
| Charge financière annuelle :     |     |            |
| Intérêts financiers              | CHF | 1'080.25   |
| Amortissement 15% dès 2019       | CHF | 16'203.45  |

*Rapport de la Commission financière :*

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :

Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 180'038.00 pour l'acquisition d'un camion tonne-pompe pour le service du feu régional. Les détails de la charge financière ont été présentés et la Commission financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit et recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

M. Alexandre Ecoffey demande quelles sont les 3 communes partenaires pour cette acquisition ?

M. Eric Barras indique qu'il s'agit de Haut-Intyamou, Grandvillard et Bas-Intyamou. Le véhicule sera propriété des communes, au prorata de la population légale.



## Données techniques du bus

- Achat commun CSPi et CSP Haut-Intyamou
- Véhicule basé au CSP Haut-Intyamou, soit à Albeuve
- Véhicule standard canton de Fribourg, achat via ECAB : Feumotech Mercedes Sprinter 516CDI 4x4
- Bus de soutien 3.5 tonnes (permis B - voiture)
- Transport des sapeurs-pompiers
- Equipement modulaire standardisé pour la protection des biens et la lutte contre les inondations

## Données économiques de l'acquisition du bus :

|   |     |            |
|---|-----|------------|
| Investissement total pour ce camion               | CHF | 125'000.00 |
| Subventions ECAB 40 %                             | CHF | 50'000.00  |
| Part de la commune de Bas-Intyamou                |     | 36.01 %    |
| Selon la population légale au 31.12.2016          |     |            |
| Frais de fonctionnement annuels totaux            | CHF | 2'500.00   |
| Frais de fonctionnement annuels pour Bas-Intyamou | CHF | 900.00     |

But de la dépense : équiper les corps des sapeurs-pompiers d'un véhicule de transport – participation pour la Commune de Bas-Intyamou

|                                  |     |           |
|----------------------------------|-----|-----------|
| Montant à charge de Bas-Intyamou | CHF | 45'010.00 |
| Subventions                      | CHF | 18'004.00 |
| Charge financière annuelle :     |     |           |
| Intérêts financiers              | CHF | 270.05    |
| Amortissement 15% dès 2019       | CHF | 4'050.90  |

*Rapport de la Commission financière :*

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :

Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 45'010.00 pour l'acquisition d'un bus de transport pour le service du feu régional. Les détails de la charge financière ont été présentés et la Commission financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit et recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

M. Dominique Pharisa s'étonne que les véhicules communaux ne suffisent pas pour le transport des sapeurs.





La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic pose la question suivante :  
Celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 5'832.00, avec les charges financières qui ont été présentées, pour la pose du bitume sur le sentier piéton à Villars-sous-Mont, le font en levant leur bulletin.

Résultat : 42 oui 0 non 0 abstention

### 2.2.5 Acquisition d'une brosse pour l'entretien des routes :

M. Charles Rime demande un crédit d'investissement pour équiper le service de l'édilité d'une brosse qui s'adapte sur les tracteurs ; cette brosse sert à balayer les bords de route, avant le passage de la balayeuse, qui elle ramasse le cheni.

But de la dépense : équiper le service de l'édilité d'une machine pour l'entretien des routes communales

|                              |     |           |
|------------------------------|-----|-----------|
| Montant                      | CHF | 12'500.00 |
| Charge financière annuelle : |     |           |
| Intérêts financiers          | CHF | 125.00    |
| Amortissement 10% dès 2019   | CHF | 1'250.00  |

#### *Rapport de la Commission financière :*

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :

Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 12'500.00 pour l'acquisition d'une brosse pour l'édilité. Les détails de la charge financière ont été présentés et la Commission financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit et recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

M. Jean-Joseph Thédy relève qu'à Enney, il y a longtemps, il y avait déjà une brosse qui a été très peu utilisée.

M. Charles Rime précise que la brosse que la commune veut acquérir ne ramasse pas, il sera toujours nécessaire d'avoir recourt à la balayeuse.

M. Henri Davet demande s'il ne serait pas judicieux d'acquérir directement une petite balayeuse ?

M. Charles Rime indique que les coûts pour un tel véhicule sont beaucoup plus élevés et que pour l'instant, la commune n'a pas de locaux pour le remiser.





### 2.2.8 Rénovation de chalets d'alpage :

M. Edgar Eggen présente la planification des travaux d'entretien sur les alpages communaux. Dorénavant, les travaux constatés lors de la visite annuelle seront réfléchis et planifiés pour 2 ans après. Il s'agit pour le Conseil communal de préparer les dossiers financiers et d'examiner les priorités.

Pour 2018, il est prévu les travaux suivants :

- passerelle de la Routse : le coût de la passerelle en elle-même est devisé à CHF 22'000.00.
- La Forcla – Estavannens : réfection des murs qui sont en piteux état et réalisation d'un drainage. Estimation à CHF 60'000.00
- Les Perreires – Estavannens : réalisation d'un drainage important car le pâturage ressemble plus à un marais. Estimation à CHF 65'000.00
- Fragnolet – Enney : remplacement d'une porte et d'une embrasure. Estimation à CHF 7'000.00

But de la dépense : rénover les chalets d'alpage

|                              |     |            |
|------------------------------|-----|------------|
| Montant                      | CHF | 154'000.00 |
| Subventions                  | CHF | 39'690.00  |
| Charge financière annuelle : |     |            |
| Intérêts financiers          | CHF | 1'143.10   |
| Amortissement 3% dès 2019    | CHF | 3'429.30   |

*Rapport de la Commission financière :*

M. Jean-Marc Wicki s'exprime ainsi :

Des explications ont été données par le Conseil communal concernant le crédit de CHF 154'000.00 pour des travaux sur les alpages. Les détails de la charge financière ont été présentés et la Commission financière et elle donne un préavis favorable à cette demande de crédit et recommande à l'assemblée communale de l'approuver.

M. Auguste Both s'étonne que les taux d'amortissement soient différents d'un objet à l'autre.

M. Edgar Eggen répond que les taux sont fixés dans la loi sur les communes et qu'ils sont, par exemple pour des chalets d'alpage, définis sur 33 ans.

M. Dominique Pharisa demande si des fondations comme l'aide suisse aux montagnards entre en matière pour un financement de ces projets.

Mme Erika Dupont répond que ces fondations sont actives pour des privés, pas pour des collectivités publiques.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic pose la question suivante :  
Celles et ceux qui acceptent le crédit de CHF 154'000.00, avec les charges financières qui ont été présentées, pour les travaux sur les alpages communaux le font en levant leur bulletin.

Résultat : 42 oui 0 non 0 abstention

M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil communal.

### 2.3 Rapport de la Commission financière

M. Jean-Marc Wicki, Président de la Commission financière, donne lecture de son rapport :

« Mme Carole Pasquier Caissière a remis à la Commission financière un dossier très complet qui permet d'examiner les budgets annuels. Un tableau comparatif entre les comptes et les budgets a permis d'évaluer et d'observer le présent budget. Le Conseil communal a reçu la Commission financière le 20 novembre et les explications utiles ont été données.

La Commission financière constate que le budget tel que présenté est bien conforme aux prescriptions légales définies par l'Etat et elle recommande l'approbation de ces budgets de fonctionnement et d'investissement 2018.

### 2.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements

M. le Syndic remercie la Commission financière pour son analyse et son travail. Il soumet les budgets de fonctionnement et d'investissement au vote :

- **fonctionnement :**

|                    |     |              |
|--------------------|-----|--------------|
| Total des charges  | CHF | 6'927'300.00 |
| Total des recettes | CHF | 6'915'024.00 |
| Déficit            | CHF | 12'276.00    |

M. le Syndic pose la question suivante :

Celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement 2018 le font en levant leur bulletin.

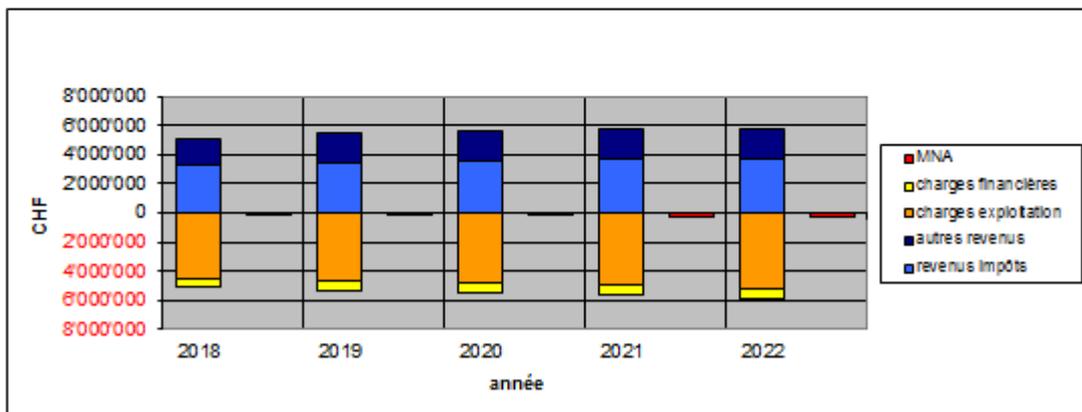
Résultat : 42 oui 0 non 0 abstention

- **investissements :**

|                    |     |              |
|--------------------|-----|--------------|
| Total des charges  | CHF | 3'130'953.00 |
| Total des recettes | CHF | 211'837.00   |
| Déficit            | CHF | 2'919'116.00 |



|         |                      | 2018      | 2019      | 2020      | 2021      | 2022      |
|---------|----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Revenus | revenus impôts       | 3'329'741 | 3'449'152 | 3'546'626 | 3'647'025 | 3'750'437 |
|         | autres revenus       | 1'785'380 | 1'976'679 | 2'105'272 | 2'153'444 | 1'969'046 |
| Charges | charges exploitation | 4'596'161 | 4'718'724 | 4'750'053 | 4'882'623 | 5'253'791 |
|         | charges financières  | 531'238   | 802'949   | 700'635   | 700'635   | 700'635   |
|         | MNA                  |           | -12'276   | -104'158  | -201'210  | -217'211  |



La Commission financière, par la voix de son Président M. Jean-Marc Wicki, donne le rapport suivant :

« La Commission financière a pris connaissance du plan financier mis à jour pour les années 2018-2022.

Cette planification financière démontre que pour l'instant, les charges paraissent maîtrisées. Ce tableau est à prendre avec prudence car les chiffres évoluent chaque année. »

#### 4. Divers

M. le Syndic ouvre la discussion sur divers sujets.

M. Roger Thorin s'inquiète du projet de l'Auberge de la Couronne à Enney. Ayant connaissance de plusieurs faillites d'établissements publics sur Bulle, il se demande comment le projet à Enney est envisagé.

M. Olivier Pharisa répond que le crédit a été accepté et qu'il ne sera pas revoté. Il est conscient que le milieu de la restauration est très difficile, mais il garde bon espoir de trouver un restaurateur de qualité et qui se démarque. Il précise encore que ce bâtiment comportera également l'administration communale, plus des locaux de sociétés.

M. Michel Conus demande où en sont les travaux de rénovation de cette auberge.

M. Olivier Pharisa explique que le permis de construire n'est pas encore délivré. Seule une autorisation anticipée nous a été accordée la semaine dernière. Les travaux de démontage ont déjà commencés, ils se poursuivront par le désamiantage.

M. Américo Delgado signale qu'un lampadaire manque à la Route de l'Intyamont à Villars-sous-Mont, depuis l'incendie. Il était fixé à la maison de M. B. Sparfel et il n'a pas été remplacé.

M. Charles Rime prend note. Il ira voir ceci.

M. Michel Franzen salue la pose des radars pédagogiques à Villars-sous-Mont. Il relève le bon effet de ces panneaux indicateurs sur la vitesse du trafic et il demande si ces radars pourraient être installés définitivement.

M. François Geinoz abonde en ce sens en citant la situation à Enney, où les radars ont aussi été posés 30 jours. Cela incite réellement les véhicules à ralentir.

M. Charles Rime indique que des statistiques de la vitesse mesurée à Enney par ces radars seront publiées dans le prochain bulletin d'information à paraître.

M. Marius Caille regrette la fermeture de la Halte ferroviaire d'Estavannens.

M. Claudio Derada explique que c'est une décision des TPF, pas de la commune. Néanmoins, cette fermeture a été conditionnée par le doublement de la cadence des bus sur Estavannens.

Cette halte est trop mal située car c'est dangereux de traverser la route cantonale. Pour les usagers de la zone d'activité, il y a un arrêt de bus. Sinon, c'est la gare d'Enney qui sert de gare de référence.

M. Marius Caille demande si la commune peut prévoir des abris-bus au fond de la Route Neuve.

M. Claudio Derada explique que la démarche a déjà été faite, mais que c'est très compliqué car les terrains sont privés.

M. Laurent Caille demande si la commune envisage la création d'une seule déchetterie pour toute la commune, au lieu des 2 existantes.

M. Charles Rime explique que c'est une question qui devra être étudiée à moyen terme ; ce projet pourrait être joint à la réalisation d'un bâtiment édilitaire.

M. Philippe Gremaud demande si la route alpestre de Villars-sous-Mont va être refaite dans son entier, et dans quel délai.

M. Charles Rime indique que c'est prévu en 2018, mais le projet n'est pas encore avalisé par les propriétaires et par les instances de subventionnement.

Mme Marcelle Page demande si la commune prévoit la réalisation d'un trottoir pour relier le quartier d'Afflon au centre village à Enney.

M. Claudio Derada explique que cela coûterait très cher. Il précise que les personnes qui s'établissent dans ce quartier doivent être conscient de l'éloignement. Pour les écoles, la commune a préféré défrayer les parents pour amener les enfants au point de ramassage du bus scolaire.

Mme Christel Doumy s'inquiète au sujet des écoles, ceci suite à la circulaire d'information reçue récemment.

Mme Anne-Marie Seydoux explique qu'un groupe de travail a planché sur le regroupement des cercles scolaires de Haut et Bas-Intyamou. Une convention a été préparée, mais la Commune de Bas-Intyamou n'a pas accepté de signer l'accord tel que présenté. Il demeure trop de points à éclaircir, notamment au niveau des transports scolaires. Le Conseil communal est réticent également à déplacer les enfants sur la commune de Haut-Intyamou.

De gros efforts ont été demandés aux citoyens de Bas-Intyamou pour financer l'école d'Estavannens.

Le conseil communal a demandé de prévoir le regroupement administratif du cercle scolaire, soit au niveau du Secrétariat et du Responsable d'établissement.

Le regroupement a été demandé au départ par Haut-Intyamou car, selon la nouvelle loi scolaire, un cercle doit compter 8 classes. Cette commune n'avait pas le nombre requis l'an dernier. Cette année, Haut-Intyamou compte 8 classes. Notre cercle compte déjà suffisamment de classes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie chacun pour sa participation à ces débats. Il clôt la séance à 21.45 h.

**La Secrétaire :**

**E. Dupont**

**Le Syndic :**

**C. Derada**